

# **LA CNTB ET LA QUESTION DE REHABILITATION DU SINISTRE DANS SES DROITS**

Mgr Sérapion BAMBONANIRE, Rumonge/Burundi, 6 Novembre 2012

## **MOT LIMINAIRE**

En ce moment même où je prends la parole devant vous, il y a de nombreuses personnes dans notre pays qui ont choisi de traiter de tous les noms la CNTB dans son ensemble, et le Président de la CNTB en particulier, pour avoir osé rappeler sans cesse à notre pays que le chemin de la paix et de la réconciliation tracé à Arusha au terme de tractations longues et exténuantes, passe nécessairement et impérativement par le rétablissement, dans tous leurs droits de propriété, de ceux qui en ont été injustement privés au cours des différentes crises sociopolitiques qui ont endeuillé le Burundi depuis l'Indépendance jusqu'aujourd'hui.

Sans entrer dans le détail des décisions et des orientations qui ont vraisemblablement rendu malades certaines personnalités qui, n'y tenant plus, ont déversé régulièrement leur rage sur nous par médias interposés, je n'ai pas manqué de remarquer que, pour nos détracteurs, il existe une catégorie de sinistrés qui n'ont pas le droit d'être rétablis dans leurs droits ainsi qu'une catégorie de personnes qui sont au-dessus de la loi et qui, même lorsqu'il est avéré qu'elles jouissent d'un bien appartenant à autrui, c'est un crime que de leur demander de le restituer au propriétaire légitime.

En ce qui me concerne, pour faire honneur à la vérité, je saisis cette occasion pour révéler à qui voudra bien m'entendre, que tout ce qui se raconte depuis belle lurette sur notre compte jusqu'à nous prêter des intentions homicides et génocidaires, vient tout simplement du fait que nous avons catégoriquement refusé de céder au chantage, à des pressions et à des sollicitations de tout genre.

Par exemple, il nous a été dit et redit de plusieurs façons, que si nous ne changeons pas d'orientation et continuons à restituer leurs propriétés à ceux qui les ont injustement perdues, notre mandat ne sera pas renouvelé. Il nous a alors été expliqué qu'il y a un grand mécontentement parmi les décideurs, c'est-à-dire chez ceux qui seront prochainement appelés à renouveler le mandat de la CNTB, et que pour cela, dans la meilleure des hypothèses, beaucoup de têtes vont tomber incessamment, à commencer par celle du Président actuel de la Commission. Manifestement, ces prophètes de malheur n'ont pas réussi à nous faire peur, car nous tous, membres de la CNTB, sommes des hommes et des femmes d'expérience, qui savons très bien que notre présence à la Commission n'est pas éternelle.

S'agissant des pressions, des écrits existent, des coups de téléphone sont là, nombreux, des visites continues aussi, pour nous demander de ne pas toucher à certains dossiers dits « excellents », sous peine de payer très cher notre entêtement. Moi qui vous parle ici, j'ai eu à faire à des chefs de partis politiques, à des avocats, des conseillers dans divers services publics, à des administratifs de haut rang, à des parlementaires, qui voulaient

tous et chacun me donner des ordres ou m'indiquer la décision à prendre, toujours en faveur de leur client ou de leur frère en affaires.

Quant aux sollicitations, le Président de la Commission a été approché, l'un ou l'autre membre aussi, dans le but affiché de nous confier un « petit » avantage personnel en échange d'une « grande » trahison envers l'Etat ou aux dépens d'un pauvre sinistré. Par exemple, il y a trois semaines seulement, un quidam m'a appelé de nuit, pour demander une audience au nom de l'une des parties, en vue de clôturer « pacifiquement » un litige qui avait trop duré. Sentant une forte odeur de corruption, j'ai tout simplement dit « non » et la déception à l'autre bout du fil était à son comble. Pour sa part, un de nos membres, pour ne citer que lui, s'est entendu proposer une dizaine d'hectares sur un terrain litigieux, s'il acceptait comme authentiques des documents manifestement faux. Entre-temps le même personnage m'a approché, mais il attendra éternellement l'audience qu'il a demandée.

Fort évidemment, nous n'avons cédé ni au chantage, ni à la pression ni aux diverses autres sollicitations, car nous avons choisi de ne jamais trahir notre peuple et notre patrie, et nous nous sommes engagés de plus belle dans le service fidèle de la justice et de la vérité qui sauvent.

Pour cela, quoi qu'en disent nos détracteurs, à la CNTB nous avons l'âme en paix, parce que nous n'avons jamais eu aucune des sales intentions qu'ils nous prêtent. Par contre, lorsque, eux, nous accusent de vouloir opposer une catégorie de citoyens contre une autre en termes de tribalisme et d'ethnisme, et, ce qui est pire, de vouloir précipiter la nation entière dans les affres de la guerre, de la violence et de la mort, c'est uniquement parce que notre action sur base de justice, d'équité et de non violence constitue un « j'accuse » cinglant à leur endroit, étant donné que toute leur vie, ils ont seulement pensé et fait le contraire de la justice et de la vérité.

Aujourd'hui, nous voici à Rumonge, grâce à la sympathie et à l'estime dont jouit la CNTB auprès de Rema Ministries, à qui nous devons l'organisation de cet événement. De toute évidence, Rema Ministries n'a pas prêté l'oreille aux propos malveillants de nos détracteurs, et votre présence ici est une preuve, s'il en fallait, que ceux qui mentent à notre endroit sont de vils calomniateurs qui jouent perdant, car vous tenez, vous aussi, au triomphe de la vérité et de la justice, pour une paix durable dans notre cher pays.

A partir de la ville-martyr de Rumonge, nous voudrions nous éclairer les uns les autres sur une vérité que d'aucuns s'emploient à occulter, tout simplement parce qu'elle dérange : il s'agit des réalités de l'OHP et des paysannats de Nyanza-Lac. Malheureusement, tout au long de son cheminement de ses six années d'existence, la CNTB est tombée dans le piège d'un raccourci très dangereux. Il est vrai, en effet, que Makamba et Bururi partagent avec toutes les autres provinces du Burundi la problématique des sinistrés et autres rapatriés qui se battent aujourd'hui pour recouvrer leur droit de propriété sur une terre, une maison ou un bien se trouvant entre les mains de quelqu'un d'autre. Toutefois, il existe ici une terrible particularité.

Ainsi, à Nyanza-Lac, la CNTB a fini par comprendre que les fameux paysannats, dont on dit qu'ils doivent être partagés en parties égales par les occupants actuels et les anciens propriétaires, sont nés d'une spoliation pure et simple de la part du pouvoir de l'époque. Aujourd'hui, parmi les vrais propriétaires légitimes de ces terres, certains ont été exclus de toute possibilité même de ce partage injuste alors qu'ils étaient présents au moment de la spoliation, tandis que d'autres rentrent d'exil et doivent partager leur terre avec quelqu'un qui en a bénéficié à la faveur d'une injustice flagrante, commise par l'Etat.

A ce sujet, la CNTB est en train de recevoir des correspondances de groupes de personnes qui, dans un sens comme dans l'autre, se disent totalement insatisfaites ou s'estiment lésées par les solutions envisagées, que ce soit le partage ou la restitution. Je suis très heureux que l'Administrateur de la Commune de Nyanza-Lac soit parmi nous ce matin : je voudrais lui dire ici que la CNTB dans son ensemble et son Président en particulier n'ont aucun intérêt personnel dans sa Commune, qu'ils ne connaissent personnellement aucun des signataires des correspondances en question, et qu'ils ne sont donc pas les instigateurs proches ou lointains de ces écrits.

A Rumonge, le même Etat a pris la terre aux propriétaires légitimes, sans que rien ne lui en donnait le droit et sans avoir payé aucune indemnisation préalable pourtant prévue par la Loi. Dans la suite, il en a fait une distribution fantaisiste dont ont été écartés de nombreux propriétaires présents ou en exil. Aujourd'hui, avec le retour des exilés, la CNTB est condamnée à ajouter le drame au drame, en partageant souvent une palmeraie entre un rapatrié et quelqu'un d'autre qui lui aussi a perdu une grande partie de sa propriété en faveur d'un autre qui, parfois, n'y avait pas droit.

Ici, la CNTB est le témoin privilégié d'une injustice commise à l'endroit des citoyens par l'Etat qui devait défendre leurs droits. Malheureusement, il lui est demandé de corriger l'injustice par une autre plus grave que la première. Aujourd'hui, S.E. Mme la Ministre de l'Agriculture est ici présente. Je la remercie déjà de bien vouloir nous aider à trouver une voie susceptible de permettre une quelconque conciliation des objectifs du projet de l'OHP avec les intérêts des citoyens.

Au cours des quelques heures que nous allons passer ensemble, nous aurons l'occasion d'échanger sur toutes ces situations qui, à la longue, troublent la paix et l'harmonie sociale dans cette partie méridionale de notre pays, et sont devenues un frein à la réconciliation entre les citoyens.

Dans l'esprit de la loi qui régit la CNTB et forts de l'expérience acquise au cours des six dernières années, nous ne sommes pas ici pour accuser quiconque, mais plutôt pour dénoncer avec force ces situations avec lesquelles la paix, l'harmonie et la réconciliation sont absolument impossibles, avant d'annoncer, avec la même énergie, que le moment est venu pour nous de rompre définitivement avec notre passé douloureux, en nous engageant résolument dans la construction d'une nation où la paix ne sera plus un vain mot.

Je vous remercie.

Mgr Sérapion Bambonanire,

Président de la CNTB